

Société

# QUELLE PLACE POUR LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL APRÈS LA CRISE DE LA COVID-19 ?

Renaud Bellais

03/07/2020

**La crise provoquée par la Covid-19 a montré que la résilience de la nation face à un choc extérieur – qu’il soit sanitaire, climatique ou militaire – est un enjeu collectif politique et sociétal. Encore faut-il que les citoyens aient le sentiment d’appartenance à une communauté de destin, comme le rappelle Renaud Bellais, chercheur associé en sciences économiques à l’ENSTA Bretagne et l’université Grenoble-Alpes et membre de l’Observatoire de la défense-Orion de la Fondation. Ce dernier revient plus précisément sur le service national universel, expérimenté depuis juin 2019, et propose des pistes d’amélioration.**

Lancé en 2018, le service national universel (SNU) peut-il contribuer à créer une dynamique collective essentielle pour rendre notre société plus résiliente ? Suite à la suspension de la conscription, peut-il aider à renforcer les liens entre les jeunes Français et les armées ? Il est intéressant de revenir sur le projet de SNU et les approches qu’il peut offrir. En effet, le SNU n’en est qu’à ses prémises, puisque la première expérimentation a eu lieu en juin 2019. Celle-ci permettrait de considérer les dimensions sous lesquelles le SNU peut servir à renforcer les liens au sein de la nation pour la rendre plus solidaire et résiliente.

## Un lien armées-nation à réinventer

En France, le service militaire et la citoyenneté sont intimement liés. La conscription universelle et obligatoire a été instaurée par la loi Jourdan-Delbrel en 1798 pour tous les hommes âgés de 20 à 25 ans. Cette loi crée un lien entre citoyenneté et engagement pour la défense de la nation, un lien sera renforcé en 1872 avec la loi Cissey qui supprime toute dispense ou exemption. Ce lien intime est réaffirmé par la loi Messmer de juillet 1965 qui la rebaptise « service national ».

Pourtant, Jacques Chirac, alors président de la République, annonce au cours d’un entretien télévisé le 22 février 1996 une profonde réforme de la défense et la suppression du service national.

La loi portant réforme du service national est promulguée en octobre 1997, avec une période de transition qui se termine en novembre 2001 avec « la quille » pour les derniers appelés. La suppression du service national militaire a résulté d'une analyse objective tant sociétale que militaire.

Après la guerre d'Algérie (dernier engagement militaire impliquant des appelés), l'impopularité des armées et du service militaire était indéniable. La représentation populaire est passée d'une vision très positive, perceptible dans la chanson *Le Fanion de la Légion* d'Édith Piaf (1937), à un rejet post-guerres coloniales bien illustré par la chanson *Parachutiste* de Maxime Le Forestier (1972). Le sens même du service militaire tendait à se perdre. À partir des années 1970, non seulement le service national est de moins en moins militaire, mais il devient profondément inégalitaire. Seuls 50% des hommes sont appelés sous les drapeaux à la fin de la Guerre froide et les femmes en sont dispensées.

De plus, dans les années 1990, l'État n'envisage plus de devoir affronter une menace semblable à celle de l'Armée rouge s'enfonçant dans la Trouée de Fulda pour envahir l'Europe de l'Ouest. Une armée de masse apparaît alors d'autant plus anachronique que le métier des armées a profondément évolué depuis la fin des années 1960. Pour réussir ses engagements militaires, la France a besoin de personnels spécialement formés, capables d'utiliser des équipements sophistiqués. L'emploi de conscrits apparaît alors de plus en plus inadapté.

La fin du service militaire a toutefois fait débat dès son annonce, beaucoup craignant que le lien armées-nation ne se délite tout comme la nation, elle-même privée de ce creuset social et entre régions (au moins pour la moitié de la population). C'est ainsi qu'il est possible de comprendre pourquoi, en 2017, Emmanuel Macron, alors en campagne pour l'élection présidentielle, a émis le souhait de rétablir un service national universel d'une durée d'un mois.

## Tâtonnements après la fin de la conscription

Née de l'idéal révolutionnaire d'un peuple formé de « citoyens soldats » face à la menace d'une invasion de la France par des forces réactionnaires, la conscription de la loi Jourdan-Delbrel renvoie à l'idée d'un peuple en armes pour défendre la nation tel qu'idéalisé dans l'hymne national français, *La Marseillaise*, écrit par Rouget de Lisle en 1792. Après avoir été un pilier de la construction de la nation, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, et un élément essentiel de la conception de la défense, la conscription a été non pas abolie, mais suspendue en 1997. La nuance est importante car, en théorie, il est possible de la restaurer assez facilement d'un point de vue légal pour répondre à une menace. Le choix de la suspension est un acte politique visant à ne pas rompre le lien entre

citoyenneté et défense de la nation.

Une fois la loi adoptée, l'État a souhaité conserver un « parcours citoyen » pour éviter une cassure entre des armées professionnalisées et la population. Ce parcours a pris la forme d'une journée de découverte, censée constituer un premier moyen de socialisation militaire de masse et, en quelque sorte, un moyen pour les armées de communiquer avec les jeunes Français. C'est ainsi qu'en 2002 a été instaurée la Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD), devenue la Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2011. Contrairement au service militaire exclusivement masculin, l'innovation de la JAPD a consisté à embrasser l'ensemble de la population, puisque cette journée est obligatoire également pour les femmes.

Mise en place pour pallier la fin de la conscription, la JDC n'a cependant pas été capable d'assurer un lien réel, ni même une compréhension réciproque entre les armées et la jeunesse. Ses objectifs ont été redéfinis plus d'une dizaine de fois avec un contenu toujours plus large et plus éloigné des armées. Si les thèmes abordés sont importants, notamment d'un point de vue sociétal, le temps qui leur est consacré réduit d'autant celui disponible pour la présentation des enjeux de défense et de sécurité nationale. Il n'est donc pas surprenant que très peu de participants (20%) disent vouloir un deuxième contact avec l'institution militaire.

Sans remettre en question la fin de la conscription, il est vite apparu nécessaire d'aller au-delà de tels pis-aller. La promesse du candidat Emmanuel Macron en 2017 s'inscrit donc dans une réflexion politique assez large sur la nécessité de faire prendre conscience aux jeunes Françaises et Français de l'importance de la défense nationale. La question n'était pas « si » mais « comment » pour trouver une solution efficace sans être ni passéiste, ni onéreuse.

En juin 2018, le gouvernement a créé le service national universel (SNU) combinant service civique et initiation militaire, qui s'adresse à tous les jeunes de 16 à 18 ans. Quatre objectifs sont poursuivis :

- développer une culture de l'engagement pour accroître la cohésion et la résilience de la nation,
- garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge,
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle notamment des jeunes en décrochage scolaire,
- valoriser les territoires, leur dynamique et leur patrimoine culturel.

Le SNU comprend une période obligatoire d'un mois qui se divise en deux phases de deux semaines

chacune. La phase de cohésion accueille les jeunes dans une structure collective (école, caserne, centre de vacances, etc.) en dehors de leur département d'origine, pour des formations civiles et militaires (notamment par des exercices physiques). La deuxième phase consiste à réaliser une mission d'intérêt général auprès d'une association ou structure sociale, d'une collectivité locale, d'une institution publique ou d'un « corps en uniforme ». De manière facultative, le SNU peut être prolongé par un engagement de trois mois à un an dans une mission d'intérêt général pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Cette rapide description souligne que le lien entre le SNU et la sécurité internationale de la France est ténu. Certes, cette période obligatoire peut aider les jeunes Français à prendre conscience d'appartenir à une nation, mais elle ne les implique pas vraiment dans une préparation pour comprendre les enjeux de sa défense.

Aujourd'hui, il faut aussi noter que le SNU reste un service en devenir. Une première phase d'expérimentation a été réalisée en juin 2019. Elle a regroupé **1978 jeunes volontaires**, âgés de 15 à 16 ans, de milieux sociaux différents et aux profils variés (lycéens, décrocheurs scolaires, apprentis et élèves en CAP). La deuxième phase d'expérimentation devait avoir lieu en juin 2020, mais sa mise en œuvre est aujourd'hui en cours de réorganisation en raison de la pandémie de Covid-19. Toutefois, le gouvernement souhaite que le SNU devienne obligatoire pour toute une classe d'âge à compter de 2024 (et non en 2026 comme initialement prévu).

## Un parcours adapté aux enjeux de défense ?

Lorsqu'il a annoncé son intention de supprimer la conscription, le président Chirac **n'a pas manqué de souligner** que la structuration des armées issue de la Guerre froide ne permettait plus de répondre aux enjeux actuels de la sécurité internationale : « Le service militaire a été créé en 1905, comme vous le savez, à une époque où il fallait des poitrines à opposer à d'autres poitrines – si j'ose dire – face à un danger extérieur (...) Cette époque est complètement révolue. Nous n'avons plus besoin d'appelés, de gens faisant leur service militaire. »

La conscription était en effet devenue de moins en moins pertinente du point de vue de l'efficacité militaire. La France disposait certes d'une armée nombreuse (550 000 militaires en 1996, soit deux fois plus qu'aujourd'hui) mais en fait faiblement déployable, comme l'a souligné l'Opération Daguet en 1990-1991 lors de la libération du Koweït. De manière croissante depuis les années 1970, la défense dépend de compétences qui ne s'acquièrent pas en dix mois, qui sont onéreuses à acquérir et qui nécessitent d'être entretenues de manière permanente pour être crédibles. De ce fait, seule une armée de métier peut apporter l'efficacité militaire dont la France a besoin. La fin de

la conscription constitue un choix pertinent au regard de l'évolution à la fois des capacités militaires toujours plus technologiques et de la nature des opérations militaires qui se sont éloignées de la guerre classique clausewitzienne ou westphalienne.

Ceci ne veut pas dire que l'implication des jeunes dans la défense et la sécurité nationale n'est pas un enjeu. Suite au choc psychologique des attentats terroristes qu'a connus la France en 2015, de nombreux hommes et femmes politiques se sont publiquement exprimés en faveur du rétablissement du service national. La mobilisation des armées, en particulier l'Armée de terre, dans le déploiement d'un dispositif de sécurité sur le territoire national, avec l'opération Sentinelle (depuis janvier 2015), a contribué à souligner le lien armées-nation d'une part et le vide laissé par la fin de la conscription d'autre part. Comme le remarque Sébastien Jakubowski, deux arguments sont avancés : le service militaire serait un moyen efficace de défendre le territoire national et il permettrait de faire prendre conscience aux jeunes Françaises et Français de leur appartenance à une nation qu'il faut défendre.

Cependant, un tel engagement peut prendre d'autres formes. Le passage à une armée de métier était une nécessité et un retour en arrière semble très improbable. Le retour des États puissances comme la Chine ou la Russie ne change pas la donne. Que ce soit pour des guerres classiques entre États ou des conflits asymétriques contre des acteurs plus hétérogènes (Taliban, État islamique/Daech, Al-Qaïda, etc.), le recours à des appelés est inenvisageable en France, car cela reviendrait réellement à en faire de la « chair à canon » sans obtenir de résultat opérationnel probant. L'idée de rétablir la conscription apparaît donc plus comme une posture politique que comme une option militaire réaliste.

Au regard du choix d'une défense centrée sur la technologie, le rétablissement de la conscription serait coûteux. Trois à cinq milliards d'euros par an au minimum seraient nécessaires, sans compter les moyens matériels d'accueil et de formation à recréer pour intégrer quelque 800 000 jeunes femmes et hommes chaque année). Ce rétablissement serait aussi inefficace, puisque les conscrits n'auraient pas les compétences appropriées et leur formation serait inutile compte tenu du temps réellement passé dans les armées. De plus, la gestion des conscrits détournerait indéniablement les militaires de leurs missions opérationnelles tant sur le territoire national qu'en dehors des frontières.

Ainsi, il est très clair que la création du SNU ne vise pas à répondre aux enjeux sécuritaires d'aujourd'hui, tout du moins de manière directe comme était supposée le faire la conscription. Il n'est pas un substitut, mais un mode nouveau d'interactions entre les jeunes et les armées. Son objectif devrait pourtant être double :

- faire naître ou de développer l'esprit de défense chez les citoyens (sensibilité aux enjeux, capacité de résilience en période de crise) ;
- susciter, si possible, chez les jeunes un intérêt pour rejoindre les armées au cours de leur vie professionnelle.

## Un enjeu de recrutement pour les armées

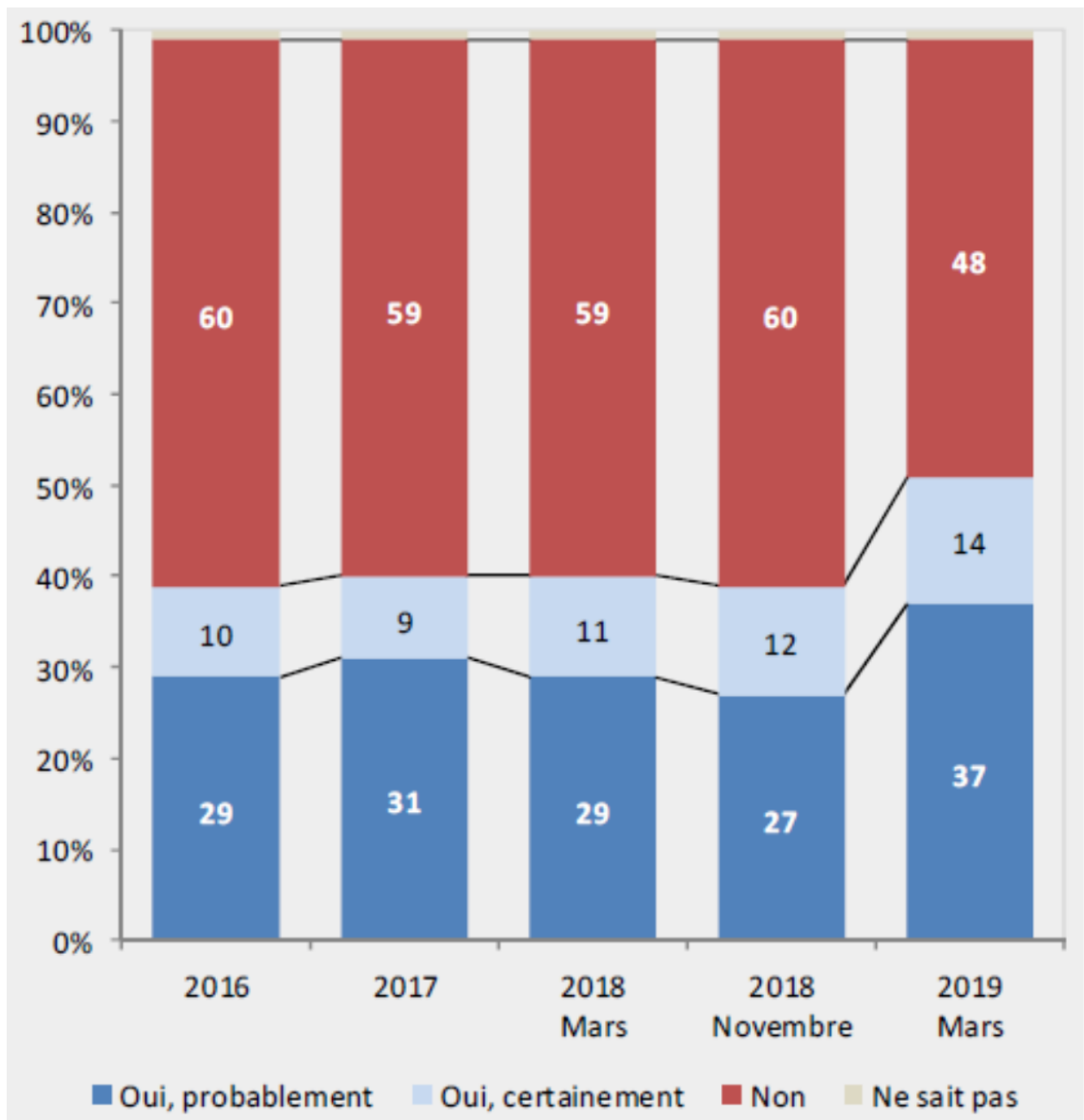
Malgré les multiples critiques portées par les jeunes Français contre le service militaire, ce dernier avait la vertu de favoriser un contact direct avec les armées et donc le recrutement par celles-ci. La fin de la conscription a éloigné plus encore les jeunes des emplois dans la défense. Or l'enjeu est de taille, compte tenu du nombre d'embauches nécessaires et des compétences requises par les armées pour conduire leurs missions et opérations.

Depuis 2016, le ministère des Armées recrute en moyenne 26 000 militaires et civils par an, soit le renouvellement d'une personne sur dix. L'importance des flux d'entrées et de sorties reflète la part élevée des contractuels dans les effectifs (66%). Les jeunes de moins de 30 ans recrutés sont en majorité des hommes (85%), avec une proportion encore plus marquée chez les militaires du rang (90%) qui représentent plus de 70% des entrants.

Pourtant, attirer des jeunes dans les armées n'est pas une mince affaire. À la question « Pourriez-vous envisager de travailler dans l'armée ? », seul un tiers des Français âgés de 15-29 ans répond positivement. Les armées sont en concurrence avec des recruteurs civils. Or, les jeunes n'envisagent pas les carrières militaires par peur du risque et en raison d'un sentiment d'incompétence physique, des dimensions accentuées avec la professionnalisation des armées. La presque totalité des jeunes (95%) considéraient en mars 2019 les métiers de la défense et des armées comme physiques, dangereux et empiétant trop sur la vie privée. Il n'est donc pas surprenant de voir une corrélation positive forte entre le taux de chômage des jeunes et le nombre de candidats pour des postes dans les armées. Il s'agit trop souvent d'un choix par défaut, en l'absence de postes civils.

### Attractivité des métiers des armes pour les 15-29 ans

Réponse à la question *Pourriez-vous envisager de travailler dans l'armée ?*



Source : EcoDef 138 page 5 ; étude Les jeunes et la Défense de CSA Research pour le ministère des Armées (DlCoD), mars 2019.

Recruter des femmes constitue un défi encore plus grand. L'adaptation du contexte de travail et de vie sur les sites militaires – en termes d'horaires, de déplacements et de mobilité géographique – est nécessaire pour pouvoir insérer une population mixte.

De plus, la question du choix parmi les postulants, notamment au regard des compétences

recherchées, se pose. S'il y a 16 candidats par poste d'officier ouvert, ils ne sont que 2,6 pour les sous-officiers et seulement 1,6 pour les militaires du rang. La faiblesse du nombre de candidats n'est pas apparue avec la fin de la conscription. Il s'agit d'un phénomène plus ancien lié à la mauvaise image des carrières dans les armées, souvent par méconnaissance. Cependant, la distance croissante entre les militaires et la population accentue les difficultés de recrutement sur un marché du travail concurrentiel pour les personnes spécialisées et qualifiées.

Pour essayer de réduire ce fossé croissant, des dispositifs de découverte des métiers militaires ont été mis en place. Un service militaire volontaire (SMV) a été créé en juillet 2015. Le SMV semble efficace comme dispositif d'insertion des jeunes éloignés de l'emploi, mais il reste marginal en accueillant qu'un millier de volontaires par an. D'ailleurs, ce succès d'estime souligne à quel point le service militaire était subi pour une très grande partie de la population, qui le considérait comme une parenthèse dans leur vie professionnelle et en aucun cas comme un tremplin.

Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Défense (2002-2007), a beaucoup misé sur une relance de la Réserve militaire comme alternative à la conscription pour attirer des jeunes vers les armées. Le succès est plus élevé que pour le SMV, mais la Réserve militaire reste un phénomène marginal. Aujourd'hui, ses effectifs avoisinent 160 000 personnes. Toutefois, ce sont les questions de sécurité plus que de défense qui attirent les jeunes Français. Près de **60 000 réservistes** sont engagés dans la gendarmerie nationale, aujourd'hui rattachée au ministère de l'Intérieur. Si un nombre équivalent de réservistes sont dans l'Armée de terre, leur implication est très liée à l'opération Sentinelle. Rien de surprenant à cette tendance : selon un sondage **Ifo** en juillet 2019, le risque d'attentats sur le territoire national reste la menace la plus importante pour une majorité des Français (66%).

La création du SNU répond donc, en partie, à la volonté d'améliorer l'attractivité des carrières militaires auprès des jeunes Françaises et Français par une sensibilisation aux enjeux de défense. Cet impact reste aujourd'hui une hypothèse de travail plus qu'une réalité, puisque le SNU est encore dans une phase expérimentale sur une très petite échelle. Il est difficile de savoir s'il aura l'impact désiré en termes de recrutements d'un point de vue aussi bien quantitatif que qualitatif.

Cependant, les premiers retours sur l'expérimentation de juin 2019 montrent que des progrès sont à faire. L'encadrement par des militaires semble avoir été **mal géré**, ce qui peut davantage susciter des réactions de rejet qu'améliorer la perception des armées. La sélection des encadrants ne doit pas se faire par défaut, mais en choisissant les personnes les plus à même de bien communiquer les enjeux de défense et d'éveiller l'intérêt des jeunes pour les carrières militaires.



## Renforcer l'esprit de défense dans la nation

Une des vertus du service militaire était de permettre un certain brassage social, régional et culturel au sein de la société française, permettant de rassembler et de fortifier la nation. Le SNU doit se placer dans une certaine continuité concernant le lien armées-nation. Ceci n'est cependant possible qu'en insufflant à tous les jeunes citoyens un réel « esprit de défense ». Il ne s'agit pas ici d'endoctrinement militariste, mais d'une compréhension de ce qu'est la défense de la nation et de son territoire ainsi que des enjeux associés afin que les jeunes citoyens comprennent les politiques de défense et de sécurité et qu'ils aient les bons réflexes dans leur vie au quotidien ou face à des situations inédites.

Renforcer l'esprit de défense dans la population est important pour deux raisons. D'une part, les citoyens doivent prendre conscience du sens de l'engagement des militaires et des dangers qu'ils affrontent pour le bien-être de la population en France. D'autre part, le lien avec les civils est important pour que les militaires restent insérés dans la nation et ne considèrent pas le métier des armes comme un simple emploi. Restaurer un lien avec les armées est fondamental pour que les citoyens acceptent également les dépenses de défense qui sont demandées à la nation.

Avec la professionnalisation, de manière assez paradoxale, les armées sont devenues une institution en qui les Français ont confiance, comme le soulignent régulièrement les sondages d'opinion. Cette appréciation reflète très certainement leur engagement sur le territoire national depuis l'activation permanente au stade renforcé du plan Vigipirate en 1995 pour lutter contre les menaces terroristes et plus encore depuis le lancement de l'opération Sentinelle en 2015.

Chaque année depuis onze ans, le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) réalise **une enquête de référence** sur la confiance des Français dans les institutions. Les armées se positionnent en tendance **en deuxième position** derrière les hôpitaux, 77% des Français leur faisant confiance (moyenne 2012-2020), alors que seuls 11% d'entre eux font confiance aux partis politiques. La fin de la conscription a nettement amélioré l'opinion des Français sur les armées si nous analysons les sondages faits à la demande du ministère de la Défense depuis les années 1990.

La situation est donc paradoxale puisque la fin de la conscription a amélioré les relations avec la population, les jeunes en particulier, tout en suscitant une distanciation rampante avec les armées qui peut nuire à l'intégration des militaires dans la nation. Rétablir la conscription ne constituerait toutefois pas une réponse. Comme le souligne Sébastien Jakubowski, « vécu et appréhendé comme un dispositif disciplinaire privatif de liberté, le service militaire pourrait encourager la résurgence contestataire (quasiment éteinte aujourd'hui) à l'égard de l'armée ».

À l'inverse, la brièveté du SNU, pour sa partie obligatoire, et la diversité des sujets abordés devraient éviter une telle réaction de rejet par les jeunes. Cet avantage va de pair avec un inconvénient en termes de défense : leur connaissance des enjeux sécuritaires et du monde militaire sera superficielle, comme c'est déjà le cas avec la JDC.

La formule d'un mois en été choisie pour le SNU est intéressante, mais clairement insuffisante, d'autant que la période réelle d'information se limite à deux semaines. Il serait nécessaire de trouver une formule permettant d'allonger la durée de ce temps de formation. Pour éviter de bloquer les jeunes sur une période supérieure à un mois, ce qui serait nuisible vis-à-vis de l'objectif recherché, pourquoi ne pas inclure des modules associés au SNU dans le cursus du lycée ? Presque l'ensemble d'une classe d'âge est scolarisée dans un lycée et il serait tout à fait possible d'ouvrir ces modules aux jeunes qui n'y vont pas. Ceci pourrait prendre la forme de journées ou demi-journées dédiées avec des intervenants extérieurs.

Une autre évolution serait de créer un pont réel entre le SNU et la Réserve militaire pour renforcer le lien armées-nation tout en répondant aux problèmes de recrutement de personnels qualifiés par les armées, même de manière ponctuelle. En effet, l'engagement dans une carrière militaire ne correspond pas à tous, ce qui est compréhensible, mais beaucoup de jeunes citoyens veulent participer dans une certaine mesure à la défense et à la résilience de la France. Les armées et la gendarmerie ont ainsi reçu beaucoup de demandes d'engagement dans la Réserve suite aux attentats de novembre 2015.

## **Un choix politique à affirmer**

Depuis la fin de la guerre d'Algérie en 1962, la conscription n'est plus un sujet politique ou sociétal de premier ordre. Hormis le rejet du service militaire à titre individuel par les adolescents et jeunes adultes jusqu'aux années 2000, la société n'a pas abordé cette question en dehors d'un débat bien plus large sur l'effort de défense entre antimilitarisme (gauche/extrême gauche) et patriotisme exacerbé (droite/extrême droite). Toutefois, ces deux positions n'ont jamais regroupé que des groupes minoritaires dans la société française. Le fait que les appelés ne soient plus engagés en opérations après 1962 a certainement eu un rôle important dans cette absence de discussion sur le service national dans les débats politiques et sociétaux pendant longtemps, l'annonce du président Chirac ayant surpris beaucoup de Français.

La société française est plutôt traversée par un consensus sur la nécessité de l'effort de défense et sur le rôle des armées comme moyen d'affirmation de la souveraineté nationale et de défense des valeurs liées aux droits de l'Homme. Arrivant au pouvoir en 1981 après une décennie marquée par

l'antimilitarisme à gauche, François Mitterrand n'a pas remis en question la conscription ou le rôle des moyens militaires dans les relations internationales. Sur la conscription, il a toujours été réservé face à l'armée de métier, sans doute par crainte d'un coup d'État militaire, s'inscrivant d'ailleurs dans la tradition de la III<sup>e</sup> République (qui avait d'ailleurs privé les militaires du droit de vote, ce qui durera jusqu'en 1945). La conscription pouvait apparaître comme un garde-fou pour la démocratie par l'implication des citoyens dans les armées.

Il peut sembler paradoxal que le premier président français de gauche ait maintenu la conscription, alors que Jacques Chirac, héritier revendiqué du général de Gaulle, a été l'artisan de sa suspension. Le paradoxe n'en est certainement pas un en termes d'acceptabilité par la société française. Il fallait être un homme de droite, défenseur de la souveraineté nationale et d'un rôle de premier ordre pour la France dans le concert des nations, pour rendre acceptable une décision au symbolisme fort au regard de la tradition de « nation en armes » mais en la justifiant par des critères d'efficacité de l'effort militaire.

Le point qui a soulevé des interrogations porte moins sur une militarisation de la société que sur le rôle social de la conscription. En effet, le service militaire comme point de passage obligé pour les jeunes Français était un moyen d'offrir une porte de sortie pour certaines franges de la population. De fait, la conscription a joué un rôle positif important pour des populations marginalisées. Beaucoup de jeunes venant de régions rurales ou de quartiers défavorisés ou qui étaient en échec scolaire pouvaient trouver une porte de sortie par le service militaire, soit grâce aux formations réalisées à cette occasion, soit par la possibilité d'un engagement dans les armées, même de courte durée, pour rebondir dans leur vie (et éviter le risque de basculer dans la criminalité ou la marginalité). La question est aujourd'hui de savoir si le SNU pourra pallier la disparition de cette fonction sociale du service militaire.

Le SNU pourrait avoir un effet positif en termes d'engagement civique et sociétal. Un service civique a été instauré en 2010 sur la base du volontariat. 435 000 jeunes ont effectué une mission dans ce cadre. 44% d'entre eux estiment que le service civique a eu une influence positive sur leur envie de faire du bénévolat. Depuis la fin de la conscription, **les sondages** soulignent que les jeunes ont une bonne opinion des armées, même supérieure à la moyenne de la population (91% contre 85%). De plus, le courage (50%), la discipline (49%) et l'engagement (47%) sont les principales valeurs que les jeunes Français associent aux armées.

Le SNU semble faire consensus au sein de la société française. Selon un sondage réalisé par **l'Ifop** en avril 2019, 67% des jeunes de 18 à 24 ans se disaient favorables à la mise en place du SNU, ce qui est légèrement plus faible que pour les 25-34 ans qui n'y sont pas astreints (76%) ou pour les

personnes de 65 ans et plus (83%). Il est soutenu à la fois par les hommes (76%) et les femmes (72%). La sensibilité politique joue sur le degré de soutien mais non sur le principe du SNU. Le taux d'approbation des sympathisants atteint 60% pour La France insoumise (extrême gauche), autour de 70% pour le Parti socialiste (centre gauche), Les Républicains (centre droit) et le Rassemblement national (extrême droite) et 91% pour La République en marche, le parti d'Emmanuel Macron (centre droit).

Le défi aujourd'hui est de trouver la formule équilibrée pour un SNU contribuant à faire grandir les jeunes Français en tant que citoyens acteurs de la société mais aussi de la défense de la nation. Leur engagement dans une association ou une collectivité peut y contribuer, mais le SNU ne jouera pas son rôle s'il ne leur donne pas conscience des enjeux de défense et de sécurité nationale. Le SNU peut être un outil formidable pour faire société et nation. Ces deux dimensions sont indissociables : la socialisation des jeunes restera incomplète s'ils ne prennent pas conscience d'appartenir à une nation. Ce qui nécessite aussi de comprendre et d'agir pour la sécurité internationale de notre pays.

## Recommandations

- Le service national universel est un **outil important pour renforcer les liens entre les jeunes Français et les armées et pour renforcer le sentiment d'appartenance à la nation.**
- **Renforcer le contenu du service national universel sur les enjeux de défense et de sécurité** est essentiel pour contribuer à **accroître la capacité de résilience de la nation.**
- Une réflexion doit être conduite avec les acteurs de la défense pour **proposer un contenu approprié au format du service national universel.**
- **L'intégration du service national universel dans le cursus scolaire au niveau du lycée permettrait de l'inscrire dans une démarche liée au parcours pédagogique de tout élève et de formation à la citoyenneté.**

### Pour aller plus loin:

- Renaud Bellais, *Service national universel : de vrais enjeux pour la défense*, Fondation Jean-Jaurès, 22 décembre 2017.
- Renaud Bellais, *Service universel, la défense de la France comme vecteur de cohésion nationale*, Fondation Jean-Jaurès, février 2019.

*Cette note fait partie d'un projet de recherche réalisé en partenariat avec le [bureau de Paris de la Friedrich-Ebert Stiftung](#) que vous pouvez consulter [ici](#) (la publication est en allemand).*